

Réunion du 18 mai 2015

L'an deux mille quinze, le 18 mai à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :

Mme DESVOY JOPPE Béatrice, Mme MAURICE Bernadette, Mme LEGRIS Corinne, Mr MILLON Luc, Mr PONSIGNON Daniel, Mr RAGOT Nicolas, Mr VANSANTBERGHE Pascal, Mr LEBLANC Xavier, M.CHAMPONNOIS Jean-Luc (arrivé à 21h)

Absent excusé : Mme CHARPENTIER Alexandra,

Absent : Mme ORSINI Frédérique

Date de la convocation : 11 mai 2015

Secrétaire de séance : Mr LEBLANC Xavier,

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 13 Avril 2015

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

CENTRE CULTUREL

Lot 1 / Gros œuvre : L'entreprise DP construction, informe par courrier avec AR qu'elle dépose un recours au Tribunal administratif contre la commune.

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire ;

Le conseil municipal,

Autorise Monsieur le maire à ester en défense dans cette requête introduite devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne

Désigne Maître LAMBERT Fabienne, avocat à Châlons-en-Champagne pour représenter la commune dans cette instance.

La commune déposera, par ailleurs, un recours contre la société DP Construction, pour les malfaçons au niveau de l'enduit extérieur. Un devis a été réalisé pour le ravalement et s'élève à 24 644.40€ ttc.

Dégâts des eaux : Suite à un dégât des eaux dans la salle de rangement, plusieurs tables ont été abimées. Un diagnostic par caméra dans l'évacuation des eaux a été réalisé par la société SMAC, et le résultat met en cause la société DP Construction, titulaire du lot1 / Gros œuvre.

Plusieurs fenêtres sont endommagées au niveau des joints par des corbeaux.

Parking et Terrain de pétanque : les travaux sont terminés. Des ombrages et une table de pique-nique seront ajoutés.

ECLAIRAGE PUBLIC

Suite aux différents devis étudiés, et après délibération, le conseil municipal décide :
D'attribuer le marché à l'entreprise PIERRE Electricité pour un montant de 12 405.00€ HT
soit 14 886€ TTC pour l'aménagement de l'éclairage public Rue des Auches chevines,
Petite Ruelle et Allée des Tilleuls en lampadaires LED.

21h : Arrivé de M. CHAMPONNOIS Jean-Luc

SIEM / ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Depuis le 1^{er} juillet 2007 et conformément aux articles L. 331-1 et suivants du Code de l'Énergie, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs.

Au 1^{er} janvier 2016, les Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité disparaîtront pour l'ensemble des bâtiments dont la puissance souscrite est supérieur à 36 kVa, pour l'essentiel les tarifs «jaune» et tarifs «vert».

Ainsi, les acheteurs soumis au Code des marchés publics ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence, notamment les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics, devront avoir signé un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de leur choix. A défaut, ils s'exposent à subir une interruption de service puisque leur contrat au tarif réglementé aura disparu et qu'ils n'auront dès lors plus de contrat de fourniture d'électricité.

Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique, est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur consommation d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

Dans ce contexte, le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne (SIEM) a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Tout acheteur public peut être membre du groupement de commandes du SIEM sans obligatoirement y être adhérent.

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisé par une convention qui sera conclue pour une durée allant jusqu'au terme des missions confiées au coordonnateur.

Le SIEM assure les fonctions de coordinateur du groupement.

En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ces membres :

- Accepte les termes de la Convention Constitutive Initiale du Groupement, annexée à la présente délibération ;
- Autorise l'adhésion de la Commune de Nuisement-sur-Coole au Groupement de Commandes ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ;
- Autorise Monsieur le Président du SIEM, représentant du coordonnateur du Groupement, à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du Groupement de Commandes et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Décision modificative/Budget 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2015:

<u>Section de d'investissement</u>		
<u>Compte</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Montant</u>
D 2313 Ch 040	Immobilisations corporelles en cours	+ 3 400 €
D 2313 Ch 23	Immobilisations corporelles en cours	- 3 400 €

Subventions 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour et 1 abstention, décide d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2015 :

<u>TITULAIRES</u>	<u>MONTANT</u>
ACPEI	80.00 €
ADMR	440.00 €
Familles Rurales des 5 villages	440.00 €
Récréàlire	80.00 €
Les Amis de nos Eglises	80.00 €
Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Nuisement-sur-coole	80.00€
Eurocoole	80.00€
TOTAL	1280.00 €

Questions diverses

- Le plan de sauvegarde communal est en cours de finalisation.
- La demande de subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière est presque terminée. Un plan de circulation devra être réalisé.
- Le site internet est en cours de construction, le blason est terminé mais en attente de retouches finales.
- Le défibrillateur sera déplacé au centre culturel.
- Un devis sera réalisé par la société Paysagistes d'Europe pour la remise en état du terrain de la commune suite aux travaux du gymnase.
- L'enquête publique concernant le Schéma Régional de cohérence écologique est terminée. La délibération du conseil municipal a été déposée à la DREAL.
- Le passage de la balayeuse le 15 juin 2015
- Les trottoirs devront être désherbés.
- La plantation des fleurs a été réalisée le 16 mai.

AGENDAS

Prochain conseil municipal le lundi 15 juin 2015 à 20h30

Séance est levée à 21h45